



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

9599/87 (Presse 189)

1200th Council meeting  
- Agriculture -

Brussels, 16, 17 and 18 November 1987  
23, 24, 25 and 26 November 1987

President: Mr Laurits TOERNAES  
Minister for Agriculture  
of the Kingdom of Denmark

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER                      State Secretary for European Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Laurits TOERNAES                      Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE                      Federal Minister for Food, Agriculture and Forestry

Mr Walter KITTEL                      State Secretary,  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Yiannis POTTAKIS                      Minister for Agriculture

Spain:

Mr Carlos ROMERO HERRERA                      Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food

Mr Vincente ALBERO                      Chairman of the Fund for the  
Guidance and Control of Agricultural  
Products (FORPPA)

France:

Mr François GUILLAUME                      Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Michael O'KENNEDY                      Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI                      Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Marc FISCHBACH                   Minister for Agriculture and  
  Viticulture

Mr René STEICHEN                   State Secretary,  
  Ministry of Agriculture and  
  Viticulture

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS                    Minister for Agriculture

Portugal:

Mr Alvaro BARRETO                 Minister for Agriculture,  
  Fisheries and Food

Mr Arlindo CUNHA                   State Secretary for Agricultural  
  Development

United Kingdom:

Mr John McGREGOR                  Minister for Agriculture

Mr John GUMMER                    Secretary of State,  
  Ministry of Agriculture, Fisheries  
  and Food

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESEN         Vice-President

.../...

IMPLEMENTATION OF AGRICULTURAL STABILIZERS

The Council continued its discussions on the introduction of agricultural stabilizers in the various common organizations of the markets, in line with its instructions from the Brussels European Council, to adopt the additional provisions necessary to enable the Commission to keep the level of agricultural expenditure within the budget framework.

After lengthy and difficult negotiations, although a solution was close in some sectors, the Council did not manage to achieve an overall solution.

In point of fact, there are still major differences on essential sectors such as cereals, oilseeds and protein products.

In conclusion, the Council agreed that the President would make a progress report to the Foreign Ministers, who would be meeting in Brussels, in conclave, the following Sunday and Monday, so that they could finish preparation for the European Council in Copenhagen on 4 and 5 December.

CHANGES IN THE COMMON ORGANIZATIONS OF THE MARKETS IN SUGAR, MILK  
AND SHEEPMEAT

The Council took note of the progress that had been made with discussions on changes to the common organizations of the markets in these three sectors, in conjunction with the specific proposals on the implementation of stabilizers.

It instructed the Special Committee on Agriculture to continue examination of the Commission's proposals and suggestions on the subject and to report back as soon as possible.

FREE FOOD ACTION

The Council examined a proposal laying down the general rules for the supply of food from intervention stocks to designated organizations for distribution to the most deprived persons in the Community, which the Commission had submitted in view of the positive results of the aid measures applied by the Community during the winter of 1986/1987.

Discussions showed that the general tendency was in favour of such action.

In conclusion, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue its discussions on the subject forthwith, so that the Council could bring this issue to a rapid conclusion.

## HORMONES

The Commission had submitted to the Council a proposal on the transitional measures required to implement the provisions of the Directive on hormones. The Standing Veterinary Committee had not yet given an opinion on these measures.

Concluding its discussions, the Council:

- confirmed that the ban on the administration of hormonal substances for fattening purposes would be effectively implemented by all the Member States as from 1 January 1988;
- agreed, to take account of the possible presence in Community territory of animals to which anabolic substances have been legally administered up to 31 December 1987, or of meat from such animals, to maintain the existing arrangements as regards trade rules until 31 December 1988, i.e. to maintain the national arrangements currently in force, including practices and arrangements relating to the guarantees required on the import of such meat, so that it can be marketed on a temporary basis;
- made provision for similar treatment for imports from third countries.

The Council also noted that certain Member States undertook to limit the use of transitional measures to a minimum to guarantee that the requirements of the Directive on hormones are complied with as quickly as possible, thus making it unnecessary to maintain bilateral arrangements.

After the Commission had amended its proposals to take this into account, the Council adopted the decision on transitional measures by a qualified majority.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted the following Regulations in the official languages of the Communities:

- amending Regulation (EEC) No 355/79 laying down general rules for the description and presentation of wines and grape musts. The amendment concerns a number of provisions, in the light of experience, and of the advisability of aligning the provisions more closely on those of the general Directive on labelling (79/112/EEC);
- on the transfer of 150 000 tonnes of barley held by the Spanish intervention agency. The barley will be made available to Greece to cope with the shortage of fodder there caused by the very cold weather at the beginning of 1987;
- amending Regulation (EEC) No 985/68 laying down general rules for intervention on the market in butter and cream. The amendment will bring salted butter back into the scope of the private storage aid arrangements;
- amending Regulation (EEC) No 2262/84 laying down special measures in respect of olive oil. The amendment is intended, amongst other things, to continue until 31 October 1989 the Community's financial contribution to the costs of the olive oil inspection agencies in Italy, Greece, Spain and Portugal;

- amending Regulation (EEC) No 3089/78 laying down general rules in respect of aid for the consumption of olive oil and providing for certain exceptional measures. The purposes of the amendment is to restrict consumption aid for olive oil to those grades of oil approved for retail sale, while providing for transitional measures;
- laying down general rules for imports of olive oil originating in Tunisia, pursuant to the Additional Protocol to the Co-operation Agreement between the EEC and the Tunisian Republic, which entered into force on 1 November 1987;
- amending Regulation (EEC) No 3828/85 on a specific programme for the development of Portuguese agriculture. The amendment is intended to make certain amendments to the specific programme for the development of Portuguese agriculture, which came into force on 1 January 1986, in order to take account of experience gained in the meantime;
- amending Regulation (EEC) No 389/82 on producer groups and associations thereof in the cotton sector. The aim is to extend the common measure for producer groups and associations thereof for 5 years in order to continue the modernization of structures in this sector.

The Council also adopted, in the official languages of the Communities, Regulations opening and providing for the administration of a Community tariff quota for:

- Chinese cabbages falling within subheading 07.11 ex III of the Common Customs Tariff and originating in the Canary Islands (1987);
- table grapes falling within No ex 08.06 10-15 of the Combined Nomenclature and originating in the Canary Islands (1988).

The aim - under the Regulation concerning certain adjustments to the arrangements applied to the Canary Islands - is to make the products eligible for reduced duties, within certain limits, when they are imported into the customs territory of the Community.

GSP

The Council adopted the texts of the Regulations on the 1988 GSP for industrial and agricultural products, and a Decision on steel products.

The Council's aim in adopting these Regulations in November is to give businessmen and customs authorities in the Member States the time needed to prepare, in the GSP area, for the entry into force of the Harmonized Commodity Description and Coding System and the new customs tariff (TARIC) on 1 January 1988.

In view of the exceptional situation obtaining this year because of the introduction of the Harmonized System, the Council agreed that apart from certain specific cases, the GSP arrangements for the industrial and agricultural sectors would remain unchanged in 1988. Thus, in the industrial sector, some differentiation measures have been taken on a product/country basis and some products have been transferred from a quota to a ceiling and vice versa; in the agricultural sector, provision has been made for tariff reduction for some products, taking account of the negotiations under Article XXIV-6 of GATT, and a concession has also been made for one product (pineapple juice) for the least developed countries.

The arrangements concerning steel products will be kept unchanged in 1988.

Regarding the textiles sector, as a solution has recently been worked out in the Permanent Representatives Committee, Regulations will be submitted to the Council for adoption in the coming weeks, after the texts have been finalized.

Relations with the EFTA countries

The Council adopted a common position on draft Decisions No 3/87 of the EEC-EFTA Joint Committees amending Protocol No 3 with a view to determining the rules for the application of Decision No 3/86 in the case of Spain and the Canary Islands, Ceuta and Melilla.

The Council also adopted, in the official languages of the Communities, a Regulation opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota of 2 000 hl for concentrated pear juice falling within codes 2009.80-11 and 2009.80-19 of the Combined Nomenclature and originating in Austria (1988).

Research

The Council adopted, in the official languages of the Communities, a Decision relating to an R and D co-ordination programme of the European Economic Community in the field of medical and health research (1987-1991). (see presse release 8589/87 Presse 157 of 28.9.1987).

---

Bruxelles, le 13 novembre 1987

NOTE BIO (87) 310 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. AUX Membres du Service du Porte-Parole

433

PREPARATION DU CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter).

1. STABILISATEURS

C'est à partir de 15h, lundi prochain, que le Conseil poursuivra le débat déjà entamé lors des deux sessions précédentes sur le thème "stabilisateurs agricoles". Ce sujet revêt une importance vraiment cruciale, pas simplement dans le cadre du débat sur la réforme de la PAC, mais également en liaison avec la préparation du prochain Sommet de Copenhague.

Par le biais de l'ensemble des propositions de la Commission y relatives (voir P-58 et P-61), la Commission vise à instaurer dans les principaux secteurs agricoles des instruments supplémentaires par rapport aux dispositions existantes afin d'assurer une stabilisation réelle des dépenses en conformité avec les règles de la discipline budgétaire.

Il est évident que des conclusions suffisamment contraignantes s'imposent sur le plan politique afin de pouvoir résoudre d'autres thèmes qui figureront également à l'ordre du jour de Copenhague, notamment les nouveaux instruments financiers de la Communauté ainsi que le budget 1988.

Jusqu'ici, sur la base des travaux effectués, soit au niveau du Conseil, soit celui du CSA et du Groupe à haut niveau, il est hautement hasardeux d'anticiper l'issue de ce débat. La Présidence danoise vient de soumettre cette semaine au Groupe à haut niveau un projet de texte de déclaration du Conseil couvrant l'ensemble des éléments repris dans les propositions de la Commission et il faut constater que ce texte rejoint dans une large mesure à l'orientation de la Commission. Sur la base de ce texte, des divergences de vues très importantes se dégagent, plusieurs délégations estimant l'approche de la Commission trop rigide et ne tenant pas assez compte des différences structurelles dans la Communauté. En outre, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de compléter l'ensemble des mesures présentées par des actions visant une réduction de la capacité de production, en particulier par le "set-aside".

Vu le caractère très compliqué de ce dossier avec des implications politiques majeures, il est à prévoir que le débat à ce sujet se prolongera pendant plusieurs jours. Pour l'instant, la réunion n'est prévue que pour lundi et mardi mais il n'est certainement pas exclu que la réunion couvrira encore d'autres jours, le cas échéant après une interruption au milieu de la semaine. Il est de l'intention de la Présidence de finaliser le débat de telle manière que des conclusions du Conseil agriculture en la matière puissent être présentées au Conseil Affaires Générales qui se réunira à partir du 23 novembre prochain.

2. ACTION "DENREES ALIMENTAIRES GRATUITES"

Le Conseil sera appelé à se prononcer sur la proposition de la Commission mentionnée ci-dessus et visant un programme permanent pour mettre à la disposition de façon gratuite des produits agricoles excédentaires pour les personnes qui en ont vraiment besoin (P-67).

### 3. HORMONES

En fonction de l'issue des travaux du Comité vétérinaire de cet après-midi, il n'est pas exclu que le Conseil devra se prononcer sur la proposition de la Commission visant l'instauration de mesures transitoires dans le domaine vétérinaire et notamment en relation avec les hormones.

Vous vous rappelez que la directive "hormones" et qui a été adoptée en 1985, sera mise en vigueur le 1er janvier 1988, et ceci concernant la production communautaire ainsi qu'en relation avec les importations et exportations.

Pour des raisons techniques, c'est-à-dire du fait qu'il existe encore dans la Communauté des stocks importants de viande contenant des hormones ainsi que des animaux vivants traités aux hormones, il y a lieu maintenant de prévoir un délai supplémentaire pour pouvoir commercialiser ces quantités. C'est pourquoi la Commission vient de proposer au Comité vétérinaire de se prononcer sur une proposition d'instaurer un délai de 18 mois, à titre transitoire, pour permettre cette commercialisation.

Si le Comité vétérinaire n'atteignait pas un résultat positif à la majorité qualifiée, la Commission serait contrainte de s'adresser au Conseil afin de trouver un accord en la matière par cette instance.

Il est évident que cette proposition a une importance majeure, pas seulement pour des raisons internes, mais également sur le plan international puisque en cas d'adoption elle permettrait également le maintien du statu quo en ce qui concerne les échanges, et notamment les importations de la viande en provenance des Etats-Unis. Je vous rappelle que le Gouvernement américain a déjà indiqué son intention d'appliquer des mesures de rétorsion en cas de l'application pure et simple de la directive à dater du 1er janvier, les Autorités américaines étant d'avis qu'il n'y a pas de justification scientifique valable à l'interdiction totale des hormones pour l'engraissement des animaux.

En cas d'acceptation des mesures transitoires précitées, il y a bon espoir que les mesures de rétorsion indiquées ne seront pas appliquées à partir de l'année prochaine.

Egalement évoqué dans le cadre du Rendez-vous de midi :

#### - HONGRIE

En réponse à des questions, nous avons informé la presse que le Président Delors et M. De Clercq rencontreront dimanche soir M.

Janos KADAR, Secrétaire Général du Parti socialiste hongrois, les deux parties ayant constaté un intérêt mutuel à se rencontrer. Il s'agira d'un échange de vues et non d'une session de négociations. Ils s'entretiendront de l'évolution des relations bilatérales avec la Hongrie (avec laquelle la Communauté est en train de négocier un accord de commerce et de coopération) dans le cadre plus large des relations Est/Ouest.

Amities,  
C.D. EHLERMAN



Bruxelles, le 17 novembre 1987

NOTE BIO (87) 310 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Après une journée de délibérations sur le dossier "stabilisateurs", il n'y a pas beaucoup de raisons d'être optimiste quant à l'issue de cette session du Conseil "Agriculture". Un document de la Présidence (annexe 1) qui comprend un projet de déclaration du Conseil couvrant l'ensemble du dossier précité a rencontré des réserves substantielles de la part de plusieurs délégations. Ces dernières le considèrent comme un point de départ à un compromis à prendre dans un stade ultérieur, tandis que la Commission le qualifie plutôt de point d'arrivée dans la mesure où le texte diffère déjà des propositions de la Commission sur plusieurs points bien que ses grandes lignes s'intègrent bien dans l'ensemble des propositions de la Commission.

M. Andriessen a souligné l'importance du débat qui peut être crucial pour la préparation du Sommet de Copenhague où des décisions courageuses et difficiles s'imposent. Il a mis en évidence que la Commission, tout en étant disposée à rechercher des solutions de compromis raisonnables, ne peut pas modifier les éléments essentiels de ses propositions et en particulier les aspects quantitatifs, à savoir le niveau des "quantités maximales garanties" (QMG) proposé pour les principaux secteurs.

En outre, il a fait savoir que la Commission estime nécessaire d'encore amplifier son approche restrictive en ce qui concerne le secteur des oléagineux de sorte qu'elle vient de décider de modifier ses propositions y relatives pour que le butoir proposé pour la campagne 88/89 en cas de dépassement du QMG (15 %) soit relevé à 20 %. En effet, la Commission propose qu'en cas de dépassement au-delà de 20 %, la moitié du dépassement supplémentaire soit prise en compte et soit reflétée dans une diminution supplémentaire des prix.

Exemple : la production dépasse de 30 % le QMG. Dans ce cas, par le biais du butoir de 20 % il y aura une diminution correspondante des prix, amplifiée par une diminution complémentaire de 5 %, c'est-à-dire la moitié du dépassement supplémentaire du QMG de 10 %.

Une telle approche s'impose vu l'évolution explosive de la production dans ce secteur, notamment pour le colza car la production de cette année dépasse de 70 % la production de l'année précédente.

En ce qui concerne le thème du set-aside, M. Andriessen s'est limité à ne donner que quelques éléments "philosophiques" retenus par la Commission à cet égard. Il a souligné l'importance que la Commission attache à cette voie à condition qu'elle soit considérée comme une mesure complémentaire aux autres dispositions pratiquées, c'est-à-dire politique de prix restrictive, limitation de l'intervention, etc. Il a mis en évidence que certaines décisions du Conseil vont déjà dans la direction du set-aside, notamment celles relatives à l'extensification en matière de vin, céréales et viande bovine. La Commission estime maintenant qu'il y a lieu d'étendre cette approche pour l'ensemble des productions végétales. Tout en soulignant la nécessité d'une décision urgente du Conseil sur la proposition de la Commission pour la pré-pension - qui comporte également un élément du set-aside - la Commission est d'avis que la réduction de la capacité de production doit être appliquée de telle manière qu'elle soit obligatoire au niveau des Etats membres et facultative sur le plan des producteurs individuels. Pour la rendre attractive, il faut qu'il y ait un niveau minimum pour la prime tandis que certains éléments socio-structurels pourraient y jouer un rôle dans la mesure où l'on pourrait exclure les petits agriculteurs qui participent au programme set-aside, du paiement des taxes de co-responsabilité, par exemple dans le secteur des céréales.

En ce qui concerne les réactions des délégations, il faut d'abord noter que le Ministre français, M. Guillaume, et son collègue allemand, M. Kiechle, ont fait savoir dès le début de la réunion qu'ils doivent quitter Bruxelles au plus tard dans le courant de l'après-midi de mercredi vu leurs engagements. Tout en étant disposés à poursuivre les débats pour arriver à des conclusions finales, ils ont fait savoir qu'il ne peut être question de changer leur calendrier. De ce fait et vu leur position vis-à-vis de plusieurs éléments du paquet en discussion, il faut constater que nous sommes encore assez loin d'une solution finale. M. Guillaume a précisé par exemple qu'il est disposé à discuter les différents éléments spécifiques du paquet mais qu'il ne peut pas s'engager plus avant dans la matière aussi longtemps qu'il n'y a pas des conclusions contraignantes en ce qui concerne d'autres éléments politiques tels que le financement futur de la Communauté y compris des dispositions pour des facteurs externes, l'évolution du dollar, un programme financier pour le déstockage, etc. En outre, M. Guillaume, qui était soutenu dans ses grandes lignes par M. Kiechle, a précisé qu'il ne peut pas accepter le niveau des QMG proposé et notamment pour les céréales où il estime nécessaire un chiffre d'au moins 165 millions de tonnes, c'est-à-dire 10 millions de plus que le chiffre proposé par la Commission.

A l'autre extrême se trouvent les délégations britannique et néerlandaise, ces délégations estimant que l'approche de la Commission ne peut être considérée que comme le minimum absolu afin d'assurer une discipline budgétaire adéquate.

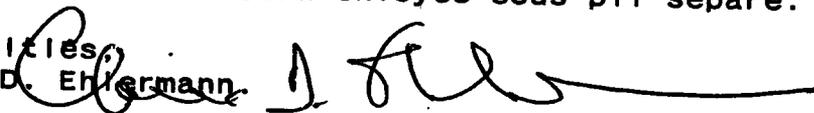
Entre ces deux extrêmes se trouvent les autres délégations et il se dégage clairement que notamment les Ministres représentant les délégations méditerranéennes donnent priorité absolue à une amplification de la politique socio-structurelle, y compris des aides directes avant qu'il ne puissent s'engager en matière d'une politique de prix et de marché plus contraignante.

Jusqu'ici les Ministres se sont limités au secteur céréales, oléagineux et protéagineux, et sur la base de leurs premières interventions, il faut constater qu'il sera extrêmement difficile pour la Présidence de modifier son texte de telle manière qu'il puisse rencontrer les différentes réserves prononcées.

Par conséquent il est très difficile pour l'instant de faire des prévisions en ce qui concerne l'évolution des travaux pour cette session, mais le plus probable est que les Ministres qui reprennent leur débat 10 heures ce matin se préparent à le prolonger jusqu'aux petites heures. Ensuite il faut voir s'il y a lieu d'arrêter les travaux dans le courant de demain, soit de ne prévoir qu'une interruption pour que les travaux puissent être repris, par exemple le week-end prochain.

L'annexe vous sera envoyée sous pli séparé.

Amities,  
C.D. Ehlermann



Bruxelles, le 17 novembre 1987.

NOTE BIO (87) 310 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

En réponse à une question posée au cours du rendez-vous de midi à cet égard, nous avons indiqué qu'il y a pour l'instant, sur la base des résultats des travaux effectués jusqu'ici, des points d'interrogation en ce qui concerne l'issue des débats des Ministres sur les "stabilisateurs agricoles". Comme nous l'avons déjà indiqué dans notre note bio 310 (suite 1), il subsiste des réserves très importantes sur plusieurs points du document de la Présidence, ce qui a été confirmé ce matin à l'occasion du débat concernant les chapitres "sucre, fruits et légumes, vin et tabac". Nous ne sommes pas en mesure de préjuger le résultat final du débat ni le timing de cette session. L'issue la plus probable sera une interruption de la session pendant la journée de demain mais il n'est pas clair de quelle façon le débat pourrait ensuite être repris au niveau du Conseil "Agriculture".

#### Hormones

Nous avons confirmé que les Ministres vont être appelés à se prononcer cet après-midi sur la proposition de la Commission visant des mesures transitoires en relation avec l'application de la directive "Interdiction totale des hormones pour l'engraissement dans la Communauté" (le texte de la proposition vous sera transmis sous pli séparé).

Une décision du Conseil s'impose du fait que le Comité vétérinaire de vendredi dernier s'est prononcé en majorité contre cette même proposition.

Sur le plan juridique, le Conseil doit se prononcer au plus tard trois mois après avoir été saisi de la proposition. Si le Conseil ne décide pas dans le délai prévu, la Commission est compétente en la matière sauf au cas où la majorité simple du Conseil se prononce "contre" (procédure contre-filet).

Il va de soi qu'une décision urgente s'impose vu les implications politiques et économiques qui découleraient d'une non-décision du Conseil : si cette dernière situation devait se présenter, il y aurait donc une interdiction définitive et totale des hormones pour l'engraissement et sans qu'il y ait encore la possibilité même limitée de commercialisation des produits ayant été traités aux hormones jusqu'à la fin de cette année. La proposition qui est aujourd'hui sur la table des Ministres vise justement à permettre la commercialisation de ces produits pour une période limitée, c-à-d jusqu'à fin juin 1988, une telle disposition devant dans ce cas également s'appliquer aux importations ainsi qu'aux exportations avec les pays tiers, y compris les Etats-Unis.

Amitiés,  
G. ANOUIL



Bruxelles, le 18 novembre 1987.

**NOTE BIO (87) 310 (suite 3) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

**CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)**

Les travaux du Conseil d'hier après-midi et d'hier soir (jusqu'à 11h30) n'ont pas donné beaucoup de fruits : tant en ce qui concerne le dossier "stabilisateurs" qu'en matière du problème des hormones, des difficultés pertinentes subsistent. Le seul dossier où une orientation favorable de la grande majorité des délégations se dégage concerne l'action "denrées alimentaires gratuites".

**ACTION "DENREES ALIMENTAIRES GRATUITES"**

A ce dernier sujet, il est apparu qu'à l'exception des délégations britannique et irlandaise, toutes les autres délégations souscrivent à l'intention de la Commission de lancer une action de distribution de denrées alimentaires gratuitement et ceci de manière permanente et indépendamment de la situation climatique (pour les détails de l'action, voir P-67).

Sans qu'il soit déjà question d'une décision positive formelle à cet égard, on peut constater que la grande majorité des délégations estiment que l'action devrait avoir un caractère obligatoire, c'est-à-dire qu'elle devrait être instaurée dans tous les Etats membres. L'élément de la proposition de la Commission concernant la délimitation des catégories de produits alimentaires concernés - la Commission propose de ne prendre en compte que les produits d'intervention - a également été retenu par la majorité des délégations, bien que, notamment certaines délégations méditerranéennes et celle du Luxembourg, estiment qu'il y a lieu d'y inclure également certains produits frais.

D'autre part, certaines réticences d'une minorité de délégations persistent vis-à-vis de la clause faisant partie de la proposition et qui stipule qu'au cas où les Etats membres ne sont pas en mesure d'identifier les organisations caritatives compétentes en la matière, la Commission pourrait les identifier elle-même.

Les plus grandes réserves sur l'ensemble de la proposition ont été exprimées par la délégation britannique qui a qualifié l'action proposée de "inefficace, difficile à contrôler et conduisant à de grands risques de perturbation des débouchés normaux". La délégation néerlandaise était également d'avis qu'une telle action communautaire ne se justifiait pas mais elle a déclaré pouvoir accepter le principe mais qu'en cas de décision positive, l'action devrait être appliquée dans tous les Etats membres, y compris les Pays-Bas.

Le problème pour lequel une solution n'a pas encore été trouvée

est la clé à retenir par la Commission pour assurer une bonne répartition des produits entre les Etats membres. En vue de la recherche des critères objectifs dans ce contexte, la délégation française a suggéré d'utiliser simplement le chiffre de la population par pays, mais plusieurs autres délégations, notamment le Portugal et l'Irlande, ont souscrits à la thèse de la Commission qu'il y a lieu d'y intégrer un facteur socio-économique afin de tenir compte individuellement du niveau de la pauvreté et des besoins réels dans les Etats membres.

A titre de conclusion, le CSA a été chargé de poursuivre l'examen de ce dossier dans l'espoir qu'une décision positive et finale puisse être formalisée dans un avenir très bref de telle manière que l'action puisse être lancée dès le début de l'année 1988 sous l'hypothèse que les conditions budgétaires le permettent.

### STABILISATEURS

Les Ministres ont parcouru au cours de l'après-midi les parties restantes du terrain pour le dossier précité, et notamment les secteurs fruits et légumes, lait et viande ovine. Sur la base de ce débat, il faut constater que très peu de progrès ont été enregistrés par rapport aux positions déjà connues lors des travaux préparatoires, ce qui signifie qu'il reste encore des divergences de vues importantes pour plusieurs éléments du paquet.

Ainsi, il faut conclure que les conditions politiques ne sont pas réunies aujourd'hui pour finaliser le débat de manière fructueuse sur l'ensemble de ce débat. Les difficultés les plus grandes à surmonter concernent le secteur des céréales (niveau des quantités maximales garanties et modalités de sanction), les graines oléagineuses (relèvement du butoir et sanction rigoureuse) et la viande ovine (aspects internationaux, harmonisation du système des primes).

Il est hautement probable que les débats à ce sujet qui vont se poursuivre ce matin encore, notamment pour approfondir l'examen du principe de "set-aside", vont être interrompus vers la fin de la matinée pour reprendre samedi prochain. Il est espéré que lors de cette deuxième phase, des conclusions puissent être tirées pour être ensuite soumises au Conseil "Affaires Générales" de lundi prochain.

### HORMONES

Après un débat assez difficile, la Commission a fait savoir qu'elle est disposée à modifier sa proposition visant certaines mesures transitoires en relation avec l'application de la directive "hormones" de telle façon que le délai ne devrait couvrir que 12 mois soit jusqu'au 1er janvier 1989 plutôt que le 1er juillet 1989, proposé initialement.

Une telle modification s'impose afin de pouvoir compter sur l'éventualité d'un accord de certains Etats membres qui jusqu'ici ont maintenu leur réserve vis-à-vis de la proposition initiale, notamment RFA, Pays-Bas, Espagne, Italie.

La difficulté qui persiste pour l'instant concerne les dispositions nationales actuellement appliquées et qui devraient

donc être maintenues pendant la durée de la période transitoire en ce qui concerne les importations Intra-communautaires. A ce sujet, notamment les délégations allemande et italienne, ont insisté pour que la réglementation transitoire stipule expressis verbis que les Etats membres concernés maintiennent ces dispositions afin d'assurer que tous les échanges concernant leur pays ne portent que sur de la viande sans hormones. Le Ministre français s'est vivement opposé à cette dernière modalité en estimant qu'il n'y a aucune raison de prolonger l'application de ces dispositions nationales pour toute la durée de la période transitoire. Pour lui, une période plus courte, par exemple 3 mois, devrait suffire pour rencontrer les soucis des Etats-membres concernés puisque, d'après lui, il n'y a aucun risque que du côté de la France des exportations soient prévues de viande traitée aux hormones au plus tard trois mois après le 1er janvier 1988, c'est-à-dire la date pour l'application intégrale de la directive.

Vu ces difficultés, il a été conclu hier soir de reprendre le débat à ce sujet dès ce matin dans l'espoir qu'une majorité qualifiée se dégage vis-à-vis de la proposition modifiée de la Commission. En cas de non accord au niveau du Conseil, M. Andriessen s'est réservé la faculté de réserver sa proposition modifiée.

Amitiés,  
G. Anoull.



NOTE BIO(B7) 310 (SUITE4ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX

CC. AUX MEMBRES DU SERVICE FORTE PAROLE

=====  
(N. WEGTER)

CONSEIL AGRICULTURE

Comme déjà prévu dans la note précédente, la session des ministres de l'agriculture a été interrompue cet après-midi vers 14h00 et elle sera reprise le lundi 23 novembre à neuf heures. Cette interruption a été nécessaire pour permettre la présidence en collaboration avec la Commission d'introduire des modifications dans la note de la présidence qui a été présentée au début de cette session, c'est à dire lundi passé, et qui porte sur l'ensemble du dossier "stabilisateurs agricoles".

La présidence ce matin a constaté que sa note précitée a bien servi comme base pour le débat bien que des divergences de vue importantes subsistent. D'autre part, il a pris note que la Commission a apporté quelques nouveaux éléments par rapport à ses propres propositions, notamment à l'égard du chapitre "oléagineuses" et qui devraient donc être prises en compte pour la nouvelle rédaction de la note de la présidence.

En ce qui concerne la procédure, quelques délégations ont soutenu la présidence de n'interrompre le Conseil que pour une journée de sorte que les débats pourraient se poursuivre dès demain.

Un tel objectif n'a pas pu être retenu, notamment des demandes pertinentes des ministres français et allemands, les deux ayant d'autres engagements pour les prochains jours.

Il ~~est~~ maintenant ~~à~~ l'espoir que le Conseil Agriculture ~~peut~~ <sup>peut</sup> aboutir à des conclusions finales sur l'ensemble du paquet le lundi prochain. Ces résultats doivent être reportés ensuite au Conseil "Affaires générales" prévu pour le 23 et le 24 novembre prochain.

HORMONES

Les choses sont faites ! Après des délibérations difficiles, un accord politique a été enregistré aujourd'hui en ce qui concerne la proposition modifiée de la Commission visant des mesures transitoires en relation avec l'application de la directive "Hormones".

En fin de compte, les ministres par une majorité qualifiée ont accepté cette proposition, leur accord formel ~~à~~ attendre "incessamment", c'est-à-dire ~~au moment où~~ la délégation italienne a donné son accord formel, cette délégation n'ayant exprimé aujourd'hui ~~quatre~~ <sup>un</sup> ~~référendum~~.

Quatre délégations ont voté contre : GR, IRL, B et ES.

Par une telle décision, les difficultés en ce qui concerne les quantités de viande qui contiennent encore des hormones et pour laquelle la commercialisation doit encore être effectuée au-delà du premier janvier 1988, peuvent être surmontées. Par conséquent, et ceci simultanément, une guerre d'échanges avec les Etats-Unis a pu être empêchée, au moins jusqu'à la fin de l'année 1988, les mesures transitoires permettant bien-sûr également l'importation de la viande en provenance des Etats-Unis vers la Communauté même pour les produits qui contiennent des hormones.

Le texte de la proposition comme accepté aujourd'hui vous sera transmis sous pli séparé.

Amitiés

  
C.D. Ehlermann

Bruxelles, le 23 novembre 1987

NOTE BIO (87) 320 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

433

POURSUITE DU CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Les travaux du Conseil agricole, interrompu mercredi dernier, ont repris ce matin.

Voici l'état de la situation tel qu'il se présente maintenant après les discussions de ce matin et qui se basent sur un document révisé de la Présidence, établi ces derniers jours et transmis aux délégations hier soir.

On peut constater que 4 écoles se dessinent au sein du Conseil :

1. La Commission considère que ses propositions devraient être reprises pour l'essentiel dans la décision du Conseil. Elle précise notamment que les quantités maximales garanties ne peuvent en aucun cas être négociées.
2. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas estiment que les propositions de la Commission ne sont guère adéquates et a fortiori celles reprises dans le document révisé de la Présidence.
3. Les délégations qui n'acceptent pas les propositions de la Commission mais qui estiment que le document révisé de la Présidence peut constituer une base de discussion. Personne ne s'est cependant associé à tous les éléments de ce document.
4. Les délégations qui estiment que ni le document de la Commission, ni celui de la Présidence ne suffisent et exigent des ajouts importants tant sur le plan des quantités maximales garanties, que sur le plan structurel. La délégation allemande insiste pour qu'une décision intervienne sur les stabilisateurs en même temps que sur le set-aside.

Plusieurs délégations acceptent l'idée de l'incorporation du set-aside dans le paquet mais il reste à savoir dans quelle mesure l'approche allemande pourrait déjà être suivie. La Commission, pour sa part, a mis en évidence une fois encore qu'elle se limite pour l'instant aux grandes lignes qu'elle a donné la semaine dernière et qu'elle ne sera pas en mesure de transmettre ces prochains jours des propositions formelles au Conseil.

La délégation française a répété qu'elle n'acceptait pas un débat conclusif sur les stabilisateurs aussi longtemps qu'elle n'a pas de garanties sur le point de départ de la discipline budgétaire, sur le niveau des fonds structurels et les possibilités de pouvoir faire face aux circonstances exceptionnelles.

La Commission affirme également qu'il y a tout lieu de tenir

compte de ces aspects dans le dossier stabilisateurs mais estime que l'on peut néanmoins s'engager dans le débat stabilisateurs sans avoir toutes les garanties sur les autres sujets. Il faut poursuivre les discussions de manière conclusive tout en reconnaissant que d'autres éléments doivent également être discutés à Copenhague.

Des divergences de vues subsistent donc encore mais le débat ne vient que de commencer. La Présidence a indiqué qu'elle veut poursuivre le débat pour être en mesure de faire rapport demain matin au Conseil Affaires Générales.

A suivre.

Matériel diffusé au cours du Rendez-vous de midi :

Le Conseil Pêche de demain est annulé. Une nouvelle date n'a pas encore été décidée.

- IP 503 - Symposium sur la sécurité aérienne, 26-27/11/87 à Bruxelles
- IP 504 - Erasme 1988
- IP 505 - Extraits du discours de M. Ripa di Meana à la Conférence sur le "Tourisme à l'horizon de 1992".
- IP 506 - La Commission se félicite de l'accord entre le Président Reagan et le Congrès Américain sur la réduction du déficit budgétaire.
- Memo 120 - Conférence Internationale sur la protection de la Mer du Nord.

Amities,  
C.D. Ehlermann.

Bruxelles, le 24 novembre 1987

NOTE BIO (87) 320 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

**DEBAT SUR LES STABILISATEURS AGRICOLES (N. Weater)**

Ce débat s'est déroulé ces dernières 24 heures au sein de deux instances : d'abord au Conseil Agriculture qui s'est réuni de manière ininterrompue depuis hier matin jusqu'à ce matin 7h et ensuite, au Conseil Affaires Générales où la Présidence du Conseil Agriculture a fait rapport, ce matin à 9 h, aux Ministres des Affaires Etrangères de l'état des travaux des Ministres de l'Agriculture.

Jusqu'ici, aucune conclusion finale n'a été tirée, de sorte qu'à partir de 15h, cet après-midi, les Ministres de l'Agriculture se réuniront à nouveau pour poursuivre leur débat sur l'ensemble du paquet. Il n'est donc certainement pas exclu qu'il faut se préparer à une nouvelle session de nuit avant que les Ministres se séparent, ce qui permettra ensuite à la Présidence de faire état des conclusions atteintes en la matière aux Ministres des Affaires Etrangères qui se réuniront en "conclave" dimanche prochain pour finaliser les travaux préparatoires au Conseil européen de Copenhague.

Où en sont les travaux actuellement ?

La réponse ne peut être que pessimiste, c'est-à-dire qu'il y a tout lieu de souscrire à la conclusion de M. Ellemann-Jensen de ce matin que les chances sont "minimes" pour que les Ministres de l'Agriculture aboutissent à des conclusions positives et souscrites au moins par la majorité qualifiée pour les principaux éléments du paquet.

Sur la base des positions enregistrées au Conseil Agriculture et qui ont été reflétées pour une large partie ce matin au niveau du Conseil Affaires générales, on constate des divergences de vues très importantes vis-à-vis de plusieurs éléments du paquet, notamment concernant les propositions visant une stabilisation réelle des dépenses dans le secteur des céréales, des oléagineux et des protéagineux. Pour d'autres éléments du paquet, des divergences de vues subsistent aussi mais les chances de résoudre une série de problèmes y relatifs sont certainement plus grandes.

Devant les Ministres des Affaires Etrangères, M. Andriessen a fait un bilan de la situation de la manière suivante :

1. Le point de départ pour la Commission dans le cadre de l'établissement de ses propositions "stabilisateurs agricoles" a été et reste le souhait explicite du dernier Conseil européen d'introduire des mesures assurant une maîtrise réelle des dépenses agricoles.

2. Ayant constaté que la note de la Présidence, également dans sa forme révisée telle que présentée hier matin au Conseil Agriculture, ne répond pas suffisamment à l'objectif du Conseil européen, la Commission maintient ses propres propositions. Ceci n'exclut pas qu'elle puisse souscrire à toute une série d'éléments de l'approche préconisée par la Présidence, notamment pour des produits ayant une moindre signification dans ce débat, tels que les fruits et légumes, le vin, le coton, etc.

3. En ce qui concerne les secteurs des céréales, oléagineux et protéagineux, la Commission ne peut pas s'associer à la solution alternative défendue par la délégation française et soutenue par plusieurs autres délégations (RFA, It, Lux, Iri) qui vise à instaurer un mécanisme de stabilisation pour l'ensemble des cultures arables. Dans l'optique française, il faut appliquer ce mécanisme de telle façon qu'en cas de dépassement d'une quantité maximale garantie (QMG) unique à définir, les sanctions devraient être modulées en fonction de taux de l'augmentation de la productivité. Dans la même approche, les sanctions devraient notamment se refléter dans une adaptation du niveau des prix, d'une part, et un relèvement du niveau de taxe de co-responsabilité, d'autre part.

M. Andriessen a mis en évidence qu'une telle orientation ne suffira pas à assurer l'objectif d'une stabilisation effective des dépenses, notamment puisque elle ne vise pas l'éventualité d'une restriction plus rigide de l'intervention. En effet, d'après le Vice-Président de la Commission, il y a lieu d'utiliser une combinaison des trois facteurs précités et ceci d'une façon équilibrée pour pouvoir donner la réponse adéquate au cours de la campagne.

C'est ce point qui constitue le noeud du débat. Notamment, la délégation allemande a mis en évidence en des termes très stricts qu'elle ne peut en aucun cas accepter des modalités de sanction en cas de dépassement du QMG qui aboutissent à une réduction automatique pour les prix et la taxe de co-responsabilité.

Cette délégation estime qu'une approche restrictive s'impose qui devrait être complétée par un autre élément ayant un effet direct sur le niveau de la production, à savoir le "set-aside". Se référant à l'orientation politique telle qu'esquissée par M. Andriessen lors de la session de la semaine dernière, cette délégation a insisté pour que le Conseil arrête des conclusions bien contraignantes à ce sujet afin qu'un équilibre entre l'offre et la demande soit établi pour toutes les productions végétales, et ceci pour l'ensemble de la Communauté. C'est dans la même optique que cette délégation a précisé qu'elle estime nécessaire que la Commission présente dans les prochains jours des propositions plus concrètes afin de pouvoir intégrer définitivement et explicitement le "set-aside" dans l'ensemble du paquet.

M. Andriessen a fait savoir qu'il ne peut pas être question que la Commission présente encore avant Copenhague des propositions concrètes et il estime que le Conseil devrait parfaitement être en mesure d'aboutir à des conclusions adéquates sur la base de l'orientation politique déjà donnée par la Commission.

Se référant de manière spécifique à l'évolution explosive de la production dans le secteur des oléagineux et particulièrement du colza, M. Andriessen a rappelé que la Commission a dû modifier sa proposition en ce qui concerne les modalités de sanction en cas de dépassement des QMG concernés de telle façon que le butoir devrait être relevé jusqu'à 20 % (au lieu de 15 %) et que pour chaque point de production dépassant ce niveau de 20 %, une réduction des prix de 0,3 points soit appliquée (voir BIO 310 (suite 1)).

4. En ce qui concerne les aspects financiers, il a été constaté que deux délégations (RU et PB) considèrent les propositions de la Commission comme minimum absolu pour atteindre une stabilisation réelle des dépenses, ce qui implique qu'elles ne peuvent pas souscrire à l'orientation suggérée par la Présidence pour l'ensemble de ce paquet. Ces délégations ont ajouté que l'instauration de "stabilisateurs" efficaces est une précondition à leur accord éventuel sur une extension de la base financière de la Communauté.

Par contre, plusieurs autres délégations et en particulier les délégations française et allemande ont insisté pour que l'exercice "stabilisateurs" ne soit pas finalisé définitivement tant que des conclusions bien contraignantes sur l'assurance d'une base financière saine pour la PAC, y compris des dispositions tenant compte des "facteurs exceptionnels", par exemple dans le domaine monétaire, n'ont pas été atteintes.

Plusieurs autres délégations semblent être favorables à cette dernière approche, notamment les délégations représentant des états membres méditerranéens, qui insistent sur un renforcement substantiel des fonds structurels.

La plupart de ces mêmes délégations peuvent accepter la notion "discipline budgétaire" à laquelle le dernier Conseil européen a fait référence, mais ceci à la condition qu'elle soit basée sur un point de départ sain et réaliste. A ce sujet, M. Andriessen a exprimé le même avis, tout en précisant qu'il y a aussi raison de prévoir des dispositions spécifiques pour faire face aux incidences des facteurs exceptionnels, notamment dans le domaine monétaire, et ceci sur le plan interne et externe.

A titre de conclusion du débat au niveau du Conseil Affaires Générales, M. Delors a tenu à rappeler les principes qui guident la Commission dans le cadre de sa réforme de la PAC, à savoir :

1. Des adaptations quantitatives tenant compte des besoins de marché sur le plan interne et externe.
2. La défense des petits agriculteurs.
3. Une politique de fermeté vis-à-vis des pays tiers.

C'est dans ce cadre que le Président a souligné l'importance de la proposition de la Commission sur les aides directes au revenu ainsi que des adaptations dans le domaine structurel. Le set-aside peut faire partie de cette approche à la condition qu'elle ne soit pas définitive, dans le souci d'éviter une "désertification" du monde rural.

En résumé, on constate donc que les Ministres de l'Agriculture poursuivront leurs travaux dès cet après-midi bien que l'espoir soit mince de bien réussir sur l'ensemble du paquet.

Les divergences de vues sont très significatives avec les délégations britannique et néerlandaise d'une part, et les délégations française et allemande d'autre part. La plupart des autres délégations se situent entre ces deux positions extrêmes bien que la majorité se placent plutôt au côté des délégations française et allemande.

Du côté de la Commission il reste certainement la volonté explicite de rechercher des solutions raisonnables qui peuvent être souscrites au moins par la majorité qualifiée, mais il est également vrai que les points essentiels des propositions du Collège ne peuvent pas faire l'objet de modifications importantes tant sur le plan quantitatif (niveau des QMG) que sur le plan des modalités des sanctions en cas de dépassement des QMG.

Vu cette situation, il semble être hautement probable que les Ministres des Affaires Etrangères seront contraints à poursuivre le débat non conclusif des Ministres de l'Agriculture, à l'occasion de leur "conclave" prévu pour dimanche et lundi.

Amities  
C. Di E. Hermans

Bruxelles, le 25 novembre 1987.

NOTE BIO (87) 320 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICULTURE : SESSION INTERROMPUE JUSQU'À CE SOIR  
(N. Wegter)

Après une réunion relativement brève (de 15 à 18h) hier après-midi, il a été convenu d'interrompre le débat sur les stabilisateurs agricoles et de ne le reprendre que ce soir à partir de 9h. Le délai ainsi créé permettra au Groupe à haut niveau de se réunir (dès 10h ce matin) et l'objectif de leurs travaux devrait être de faire état des positions des différentes délégations vis-à-vis des principaux éléments du paquet en discussion.

Il a été constaté qu'il y a tout lieu de clarifier encore les différentes positions vis-à-vis de certains points repris dans les propositions de la Commission et notamment en ce qui concerne la version révisée de sa proposition concernant l'application d'un butoir relevé (20 au lieu de 15 %) en cas de dépassement du seuil de garantie dans le secteur des oléagineux. Jusqu'ici seulement deux délégations ont fait part de leur position à cet égard, la délégation britannique y étant favorable, la délégation allemande y étant totalement opposée.

Il a été convenu, et ceci après que M. Andriessen ait beaucoup insisté sur ce point, que la poursuite des travaux tant dans le Groupe à haut niveau qu'au niveau du Conseil se base en premier lieu sur l'ensemble des propositions concernées de la Commission. En outre, on se réfère à la note de la Présidence, cette dernière étant susceptible d'être modifiée en fonction des travaux du Groupe à haut niveau d'aujourd'hui.

L'état des travaux tel qu'il se présente maintenant n'est certainement pas prometteur en vue de la préparation du Conseil européen, y compris la réunion préparatoire du week-end prochain et dénommée "le conclave". La réunion d'hier après-midi n'a apporté aucun nouvel élément par rapport aux positions déjà connues et par conséquent, on doit constater que des divergences de vues importantes subsistent dans plusieurs domaines, en particulier dans les secteurs des céréales, des oléagineux et des protéagineux. Si la même situation se confirme après la session prévue pour la nuit prochaine, il reviendra aux Ministres des Affaires Etrangères d'en tirer les conséquences. A la fin du débat sur ce même sujet au niveau du Conseil Affaires Générales d'hier matin, M. Ellemann-Jensen a fait part de son intention, si un tel cas se présente, de préparer une nouvelle version de la note de la Présidence actuellement en discussion au niveau du Conseil Agriculture, cette nouvelle rédaction étant destinée au conclave précité.

Amitiés,  
C.D. Ehlermann.

to GA

Bruxelles, le 26 novembre 1987

NOTE BIO (87) 320 (suite 3 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL AGRICULTURE : ECHEC (N. Wegter)

Les craintes déjà émises plusieurs fois pendant les derniers dix jours se sont confirmées : les Ministres de l'Agriculture n'ont pas été en mesure de trouver un accord sur l'ensemble du paquet "stabilisateurs agricoles". Ce matin à 5 heures, c'est-à-dire à la fin d'une nouvelle session de nuit, la Présidence a dû constater que les points de vues, divergents tout au long de ces négociations, n'ont pas pu se rapprocher de manière significative.

La Présidence a fait part de son intention de faire état de cette situation aux Ministres des Affaires Etrangères qui se réuniront en "conclave" dimanche prochain à Bruxelles.

Les difficultés majeures portent notamment sur les propositions relatives au secteur des céréales, ainsi que des oléagineux et protéagineux. Par ailleurs, pour les autres produits (fruits et légumes, tabac, coton, lait, vin, etc.) un grand nombre de réserves subsistent aussi, mais celles-ci sont apparemment de nature moins difficile à résoudre par rapport aux problèmes qui apparaissent dans les "grands" secteurs.

Rappelons que la globalité de ce paquet a encore été confirmée tout au long de ces négociations.

La grande majorité des délégations se sont opposées aux propositions de la Commission pour les céréales, oléagineux et protéagineux et les suggestions présentées dans la note de la Présidence n'ont également pu faire avancer le débat. Plusieurs délégations estimaient que même cette dernière approche - moins rigide que celle de la Commission - ne pourrait pas rencontrer leurs réserves. Même la version révisée, présentée par la Présidence hier soir, c'est-à-dire suite aux travaux du Groupe à haut niveau, n'a pas pu modifier cette situation.

En effet, le tableau des positions déjà connues depuis plusieurs jours et qui s'est dessiné également à l'occasion de la réunion du Groupe à haut niveau d'hier, a été confirmé. Seules, les délégations britannique et néerlandaise et, pour les oléagineux, également la délégation hellénique, ont pu souscrire à l'orientation préconisée par la Commission.

Malgré ce fait, M. Andriessen a mis en évidence qu'il n'est pas en mesure d'amender ses propositions initiales afin de pouvoir respecter le mandat bien défini par le dernier Conseil européen de Copenhague, à savoir : "Le Conseil Européen a demandé au Conseil - en vue de sa prochaine réunion de Copenhague - d'arrêter les dispositions supplémentaires nécessaires qui mettront la

Commission en mesure, dans le cadre de la gestion des marchés, de maintenir le niveau des dépenses à l'intérieur du cadre budgétaire".

M. Andriessen a précisé qu'aucune solution alternative répondant à l'objectif précité n'a été suggérée. Ceci vaut pour les suggestions contenues dans la note de la Présidence, et a fortiori pour certaines suggestions spécifiques émanant de quelques délégations, notamment la délégation française. Cette dernière a suggéré de fixer des quantités maximales garanties (Q.M.G.) correspondant à la production "normale", c'est-à-dire le niveau de la production enregistrée en 1987. A partir de là, des sanctions devraient être définies pour autant qu'il y ait un dépassement des Q.M.G., en fonction de l'évolution de la productivité. Une telle approche devrait notamment porter sur les céréales, la même délégation ayant admis que cette orientation ne peut pas avoir un effet dissuasif pour le secteur des oléagineux, l'évolution explosive enregistrée pour ce dernier produit étant principalement due à l'augmentation des superficies qui y sont consacrées et non à l'augmentation de la productivité.

La délégation allemande se trouve dans une situation assez isolée dans la mesure où elle ne peut souscrire à aucune solution avancée, ni du côté de la Commission, ni des autres côtés. Tout en acceptant la nécessité d'instaurer des mécanismes de stabilisation, elle s'oppose par principe à chaque modalité conduisant à une réduction automatique des prix en fonction de l'évolution de la production.

Voilà une description sommaire de la situation telle qu'elle se présente actuellement et la question posée maintenant est de savoir si les Ministres des Affaires Etrangères seront en mesure d'incorporer des nouveaux éléments afin que le terrain soit suffisamment "déblayé" pour permettre aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de tirer les conséquences à Copenhague.

Amitiés,  
C.D. Ehlermann

